La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse... à l'Organisation internationale du travail

Autor(en): **Chevalier, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **16 (1969)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-365619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse ... à l'Organisation internationale du travail

Récemment a eu lieu à Genève — dans le cadre du 50e anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT) — un congrès réunissant plus de 1500 participants, venant d'un nombre considérable de pays. Rien d'étonnant à ce nombre inusité de délégués, puisque le congrès en question avait pour thème général: «Sécurité et Hygiène du travail». Thème intéressant aussi bien les pays en voie de développement que ceux où l'industrie est déjà une vieille tradition. Il s'est dégagé du congrès en question trois éléments principaux, qui peuvent d'ailleurs en constituer la synthèse, et que l'on peut résumer de la façon suivante.

Pour ce qui est d'abord des problèmes touchant à la construction de telle ou telle entreprise, il apparaît nécessaire de choisir les matériaux en fonction de l'exploitation envisagée, ce qui constitue déjà un premier élément de sécurité. Et il convient aussi que les divers locaux soient aménagés dans le même esprit, qu'ils soient équipés de tous les dispositifs de détection et d'intervention contre le feu, et que les dégagements — escaliers et portes entre autres — soient suffisants pour le personnel et les clients envisagés. Ce dernier impératif valant surtout pour les grands magasins. Puis, et toujours sur le plan technique, il faut veiller à ce que les installations et machines diverses ne puissent présenter de danger au cours de leur emploi.

Second élément à considérer: il est indispensable que le personnel, à tous les échelons, soit initié aux règles de sécurité au moyen de conférences et à l'aide de films ou de tableaux suggestifs et frappants placés aux endroits les plus favorables. Par ailleurs et partout où cela s'avère nécessaire, des consignes strictes et très explicites devront être affichées.

Enfin, et il s'agit là du côté humain de ce qui touche à la sécurité, il est ressorti de tous les exposés présentés pendant près d'une semaine, que la direction, la maîtrise et l'ensemble du personnel d'une entreprise considérée doivent se sentir concernés et solidaires quant aux mesures prises dans un tel domaine.

Les organismes de protection d'établissement précieux élément de sécurité

Il va de soi que dans l'optique ci-dessus, des nations toujours plus nombreuses peuvent mettre à leur actif des réalisations intéressantes, et leurs délégués au congrès n'ont pas manqué de faire part de leurs expériences à ce sujet. Cette partie des travaux n'ayant certes pas été la moins intéressante. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'un élément nouveau pour la plupart des congressistes a été mis en évidence et qui constitue un apport remarquable à la sécurité dans les entreprises, dans notre pays en particulier. L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) avait été, en effet, associée pour la première fois à une manifestation de l'OIT et ses dirigeants avaient choisi tout naturellement d'exposer à cette occasion tout ce qui se rapporte aux «Organismes de protection d'établissement». Ces OPE qui constituent un des secteurs les plus importants de la protection civile suisse. Ce que nous nous sommes efforcé de démontrer, puisque le secrétaire-général de l'OIPC, Monsieur Milan Bodi, avait bien voulu nous charger de cette délicate mission. Délicate, car il s'agissait d'exposer devant un tel aéropage quelque chose de peu connu dans la plupart des pays présents au «Congrès international de sécurité et hygiène du travail». Mais délicate aussi étant donné qu'il s'agissait de montrer le rôle que peut jouer la protection civile dans un domaine et dans un cadre qui lui était jusqu'alors étranger, sinon fermé. Et délicate enfin — ou plus exactement émotionnante pour le soussigné — étant donné que l'exposé a été fait depuis la tribune de la salle où se tiennent les Assemblées générales de l'ONU! Bien sûr que tous nos lecteurs connaissent en quoi consistent les OPE — nous l'espérons tout au moins — et il ne nous paraît pas nécessaire de répéter ici ce que nous avons dit à ce sujet. Tout juste nous permettrons-nous de reproduire notre conclusion:

«Ainsi, et grâce à la mise sur pied d'Organismes de protection d'établissement, la protection civile rejoint bien des impératifs de la sécurité et de l'hygiène du travail. Cela dans la mesure même où une bonne partie du personnel de l'entreprise considérée — c'est-à-dire tous les hommes affectés obligatoirement à l'OPE et les femmes qui se seront inscrites volontairement — aura suivi une instruction très poussée touchant à la lutte contre l'incendie et au secourisme. Ce qui crée dans l'ensemble du personnel, et à tous les échelons, un sentiment remarquable de confiance, de solidarité et d'entraide mutuelle.»

Tout ceci étant il n'est pas exagéré de dire que la protection civile a trouvé ses lettres de noblesse à l'Organisation internationale du travail!

J. Chevalier, directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC

Der Chef einer Zivilschutz-Organisation

war erstaunt über die Möglichkeit, wie wir sein Verbindungsschema A 4 auf 100 x 150 cm vergrösserten; er konnte es so seinem Mitarbeiterstab wesentlich besser erklären.
Ob Block-, Sektor- oder Schutzraumpläne - wir reproduzieren (verkleinern, vergrössern, kopieren, drucken ein- oder mehrfarbig) zuverlässig und in kürzester Zeit. Dass wir dabei die preislich vorteilhafteste Lösung treffen, ist für uns selbstverständlich.

Unser Personal ist gut geschult, hat grosse Erfahrung und garantiert für einwandfreie Reproduktion Ihrer Vorlagen. Rufen Sie uns an. Wir beraten Sie unverbindlich.

Ed. Aerni-Leuch 3000 Bern 14

Reproduktionsanstalt / Fabrik technischer Papiere Zieglerstrasse 34 Telefon 031 25 92 22

EAL